

Rapport d'évaluation

**Évaluation du programme
Techniques de sonorisation et d'enregistrement
musical (903.96) conduisant
à une attestation d'études collégiales (AEC)**

à l'Institut d'enregistrement du Canada

Août 2002

Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Québec 

Introduction

L'évaluation du programme *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical* (903.96), conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC), donné à l'Institut d'enregistrement du Canada, s'inscrit dans le cadre de l'évaluation, par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial (CEEC), de programmes d'AEC offerts par les établissements privés non subventionnés.

La démarche d'évaluation a été effectuée conformément aux modalités exposées dans le *Guide spécifique* de la Commission¹. Le rapport d'autoévaluation de l'Institut, adopté par son conseil d'administration, a été reçu à la Commission le 21 décembre 2001. Un comité dirigé par un commissaire l'a analysé puis a effectué une visite à l'établissement les 24 et 25 avril 2002². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'Institut, les personnes ayant travaillé à l'autoévaluation ainsi que des professeurs³ et quelques diplômés. Cette visite a permis un examen complémentaire des principaux aspects de la mise en œuvre du programme.

Le présent rapport expose les conclusions de la Commission à la suite de son analyse du rapport d'autoévaluation et de l'information additionnelle recueillie lors de la visite. Après une brève présentation des principales caractéristiques de l'Institut et du programme évalué, le document présente des observations sur la démarche d'évaluation suivie par l'établissement et les résultats obtenus à partir des six critères retenus : la pertinence du programme, sa cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources, l'efficacité du programme et la qualité de sa gestion. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration du programme d'études.

-
1. COMMISSION D'ÉVALUATION DE L'ENSEIGNEMENT COLLÉGIAL, *Guide spécifique pour l'évaluation de programmes d'études – Les programmes d'études des établissements privés non subventionnés conduisant à l'attestation d'études collégiales (AEC)*, Québec, Gouvernement du Québec, juillet 2001, 23 p.
 2. Outre le commissaire, M. Louis Roy, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Armando Di Stefano, professeur en Techniques d'enregistrement au Cégep de Drummondville, de M. Richard Talbot, chef du Service d'entretien et amélioration de l'infrastructure technologique à la Société d'assurance automobile du Québec, et de M. Clément Thériault, directeur de production à la firme Communications TerDor inc. Le comité était assisté de M. Claude Marchand, agent de recherche de la Commission, qui agissait à titre de secrétaire.
 3. Dans le présent document, le genre masculin désigne, lorsque le contexte s'y prête, aussi bien les femmes que les hommes.

Principales caractéristiques de l'établissement et du programme

L'établissement

Fondé en 1980 à Stoney Creek en Ontario, l'Institut d'enregistrement du Canada a ouvert un deuxième centre à Sainte-Anne-des-Lacs au nord de Montréal. Il a déménagé dans le Vieux Montréal à l'automne 2001. L'établissement a été autorisé à donner le programme *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical* (903.96) en octobre 1996. Depuis juin 2000, il est également autorisé à donner le programme *Multimédia interactif*, mais ce programme n'est pas encore offert.

La structure organisationnelle comprend la direction générale et une direction des études regroupant un directeur, un adjoint administratif, une responsable de l'encadrement scolaire et un coordonnateur du programme offert. L'Institut a une philosophie éducative qui privilégie un enseignement à des petits groupes d'étudiants au moyen d'une technologie de pointe.

Le programme

Ancien DPEC créé en 1992 et converti en AEC, le programme *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical* est offert depuis la session d'hiver 1998. Il vise à permettre à l'étudiant de comprendre les principes de l'électronique et de l'acoustique et d'utiliser adéquatement les appareils propres à la production, à la reproduction et à l'enregistrement du son; il vise aussi à sensibiliser l'étudiant aux cadres administratif et législatif propres au milieu artistique ainsi qu'aux possibilités offertes par la programmation sonore.

L'adaptation à l'évolution du marché du travail en particulier par l'introduction de nouvelles technologies, par exemple l'avènement de l'ordinateur dans les studios d'enregistrement, a amené l'Institut à apporter quelques modifications par l'ajout d'heures de cours ou de laboratoire dans certains cours (*Programmation sonore. Pupitre de son*), ou de retrait d'heures de laboratoire dans d'autres (*Notions d'électronique et d'électricité appliquées. Acoustique et musique. Organisation, législation et carrière artistiques*). Au départ, le Ministère avait établi comme condition particulière de détenir un DEC en *Musique populaire* (551.02) ou une formation jugée équivalente. Avec la conversion en AEC, l'établissement admet les étudiants qui ont une formation jugée suffisante.

Le programme comprend dix cours de base totalisant 26 unités et deux cours (4 unités) au choix de l'établissement. Il compte au total 885 heures. Il n'y a pas de stage ou de projet de fin d'études. Onze professeurs enseignent dans le programme, soit deux à temps plein, cinq à temps partiel et quatre à la leçon ou comme conférencier spécialisé. En 2000, 21 étudiants étaient inscrits dans le programme, dont 14 dans la cohorte d'automne. En 2001, 13 étudiants composaient la cohorte d'automne et 8 celle d'hiver. Au cours des trois dernières années, l'Institut a accueilli environ une vingtaine d'étudiants par année; la cohorte d'automne francophone en rassemble le plus grand nombre, soit entre 10 et 15 étudiants. La clientèle est composée surtout de garçons âgés entre 18 et 22 ans; 80 % d'entre eux sont musiciens.

Au cours des trois prochaines années, l'Institut prévoit accueillir des cohortes d'une quinzaine d'étudiants, à raison de deux cohortes d'étudiants francophones par année et une d'anglophones. Le programme est actuellement révisé sous forme de compétences.

Évaluation du programme

La démarche institutionnelle d'évaluation

Cette démarche d'autoévaluation est la première réalisée par l'Institut. Supervisée par le directeur des études, elle a été coordonnée par l'adjoint administratif assisté du coordonnateur du programme qui est également professeur. Un consultant en éducation a élaboré le rapport d'évaluation en collaboration avec les responsables de dossiers. Le processus s'est déroulé harmonieusement et dans le respect des délais fixés. Malgré une analyse sommaire sur certains points, le rapport expose avec exactitude la situation du programme.

Le coordonnateur du programme a recueilli d'une manière informelle auprès de quelques professeurs des données les concernant, par exemple sur les méthodes pédagogiques. Ces derniers ont peu participé à l'analyse des données et ils n'ont pas été systématiquement consultés sur les conclusions du rapport. Ils n'ont pas reçu une copie de ce rapport. L'opinion des étudiants a été recueillie au moyen du questionnaire habituel utilisé pour l'évaluation de l'enseignement de chaque cours. Cet outil n'est pas adapté pour couvrir adéquatement tous les sujets requérant leur opinion lors d'une évaluation complète. Le questionnaire fut complété par un sondage sommaire sur leur charge de travail.

La mise en œuvre du programme

Pour chacun des critères retenus, la Commission fait ses principales constatations, souligne les points forts et formule, le cas échéant, des commentaires, des invitations, des suggestions ou des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration de l'un ou l'autre aspect de la mise en œuvre du programme.

La pertinence du programme

L'évaluation de la pertinence porte sur l'adéquation du programme aux besoins du marché du travail et sur les mécanismes mis en place pour adapter, de façon continue, le programme à ces besoins.

Le programme vise à former des techniciens polyvalents pour réaliser des activités d'enregistrement, de sonorisation et de production musicale. En pratique, l'Institut a mis l'accent sur l'aspect enregistrement en studio afin d'adapter davantage la formation aux besoins du marché du travail. L'Institut recrute ses professeurs dans le domaine de

l'industrie de l'audio et de l'enregistrement. Il utilise des studios externes qui permettent l'initiation à des approches variées et à des techniques à la fine pointe.

Les diplômés œuvrent surtout comme travailleurs autonomes. Sur les douze diplômés de la cohorte de l'automne 2000, huit travaillaient à temps plein dans un emploi relié à leur formation, environ un an après avoir terminé celle-ci; trois œuvraient dans un emploi non lié et un était sans emploi. L'Institut entretient des relations avec quelques entreprises. Il aurait avantage à raffermir ces liens en développant, par exemple, des relations avec le réseau des diffuseurs présents dans le Vieux Montréal où l'école vient d'emménager. Les contacts avec le milieu du travail permettent de suivre l'évolution des besoins, mais ils se réalisent souvent d'une manière informelle et circonstancielle. La Commission *suggère* à l'Institut de créer, tel qu'il l'a envisagé, un comité de travail et de consultation *École-Employeur* et de mettre en œuvre le mécanisme prévu pour effectuer une relance plus régulière auprès des diplômés. Par ailleurs, l'Institut n'a pas de service de placement. Les étudiants rencontrés ont mentionné qu'ils pouvaient bénéficier, sur demande, d'une aide pour préparer leur curriculum vitae; cette aide ponctuelle n'est pas offerte d'une manière systématique à l'ensemble des étudiants. La Commission invite l'Institut à se doter d'un service complet d'aide au placement.

La cohérence du programme

L'évaluation de la cohérence porte sur le choix des cours, en regard des objectifs du programme, sur l'articulation de la séquence des cours en fonction de la progression des apprentissages et sur la charge de travail des étudiants.

Les modifications apportées à certains cours ont permis d'atteindre les objectifs du programme tout en prenant en compte l'évolution rapide de la technologie et les besoins du marché de l'emploi. À l'origine, le programme a été conçu pour s'étendre sur trois sessions; l'Institut le donne sur deux sessions. La séquence choisie privilégie l'initiation aux éléments technologiques, les connaissances théoriques et leur application. Dans l'ensemble, elle favorise la progression des apprentissages, mais l'établissement reconnaît qu'elle ne représente pas le cheminement idéal dans toutes les disciplines. La Commission l'invite, tel qu'il l'a envisagé, à apporter les modifications appropriées dans la révision en cours du programme.

La charge de travail des étudiants est équilibrée d'une session à l'autre. Les réponses données par les étudiants au sondage effectué à ce sujet laissent entrevoir que certains ont pu confondre les heures normalement rattachées aux travaux et ateliers en classe avec celles du travail personnel habituellement réalisées en dehors d'un cours. La Commission

suggère de clarifier cette situation de façon à pouvoir évaluer la charge de travail réelle effectuée par les étudiants en dehors de chaque cours et de s'assurer qu'elle corresponde à la pondération prévue.

Les méthodes pédagogiques et l'encadrement des étudiants

L'évaluation des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants porte sur l'adéquation de ces méthodes aux objectifs des cours, sur leur adaptation aux caractéristiques des étudiants ainsi que sur l'encadrement des étudiants et sur la disponibilité des professeurs.

Axées sur la pratique, les méthodes pédagogiques favorisent l'atteinte des objectifs du programme. Les périodes d'enseignement théoriques sont toujours suivies d'activités pratiques afférentes. Les professeurs se préoccupent de connaître les caractéristiques de leurs étudiants et de s'y adapter. La philosophie éducative de l'établissement qui consiste à privilégier la formation de petits groupes d'étudiants favorise l'emploi de méthodes pédagogiques actives. L'évaluation faite par les étudiants à la fin de chaque cours permet d'apporter au besoin des ajustements.

Les professeurs sont attentifs aux difficultés des étudiants et leur offrent un atelier à la fin d'un module. Les étudiants peuvent rencontrer les enseignants à temps plein qui sont disponibles à l'Institut après les heures de cours. Un instructeur est présent pour aider les étudiants à réaliser leurs travaux pratiques dans les laboratoires. La Commission invite l'Institut à mettre au point, comme il l'a envisagé, un horaire fixant des périodes de récupération en dehors des heures de cours.

Les étudiants interrogés par l'établissement et ceux rencontrés au cours de la visite sont très satisfaits des méthodes pédagogiques et de l'encadrement reçu. La Commission considère que le souci apporté par l'ensemble des intervenants à l'égard de la réussite des étudiants constitue un point fort du programme.

Les ressources humaines et matérielles

L'évaluation des ressources humaines et matérielles porte sur les qualifications des professeurs et sur leur nombre, au regard des exigences du programme, sur la contribution du personnel technique ainsi que sur l'adéquation des aménagements physiques et des équipements en fonction des besoins du programme.

L'équipe professorale est très qualifiée. Les professeurs ont tous des expériences de travail en entreprises et en enseignement; la majorité possède une formation universitaire.

Soulignée par les étudiants, cette compétence des professeurs est un point fort de la mise en œuvre du programme. Le personnel technique est en nombre suffisant pour répondre aux besoins. Un technicien travaille en permanence dans les locaux et l'Institut fait appel à des sous-traitants lors de bris majeurs.

Dans l'ensemble, les ressources matérielles à l'Institut, complétées par la location de studios externes à la fine pointe de la technologie, sont adéquates pour assurer le bon fonctionnement du programme. L'accès est toutefois limité pour permettre aux étudiants de réaliser des expérimentations concernant la mise en place des équipements et leur branchement, en particulier pour la prise de son. La Commission invite l'Institut à rendre davantage accessible aux étudiants un lieu d'expérimentation comprenant l'équipement de base pour la prise de son. Par ailleurs, les étudiants disposent d'un manuel de base pour l'ensemble de leurs cours. Ils peuvent consulter quelques revues et surtout rechercher la documentation pertinente sur Internet. La documentation nécessaire est disponible, mais son accès n'est pas véritablement organisé. La Commission invite l'Institut à rendre disponibles sur place les outils de référence appropriés pour les diverses matières enseignées.

L'efficacité du programme

L'évaluation de l'efficacité porte sur les mesures de recrutement et de sélection des étudiants, sur l'évaluation des apprentissages, sur les taux de réussite des cours, sur le degré d'atteinte des objectifs du programme par les étudiants et sur les taux de diplomation.

Les mesures de recrutement et de sélection permettent de former un effectif scolaire motivé et capable de réussir. L'effectif étudiant est limité à une quinzaine d'inscriptions par cohorte. Environ 80 % des étudiants sont musiciens. Certains étudiants subissent des tests vérifiant leur motivation et leur capacité à réussir.

Les étudiants sont satisfaits de l'évaluation de leurs apprentissages. La Commission a analysé plus en profondeur le contenu et les instruments d'évaluation des apprentissages des cours *Acoustique et musique* (551-903-87) et *Techniques de sonorisation* (55190587). Cette analyse a permis de constater que les modes et instruments d'évaluation sont adéquats pour mesurer l'atteinte des objectifs selon les standards établis. L'examen des plans de cours montre toutefois que leur contenu n'est pas complet. La Commission *suggère* à l'Institut d'ajouter la médiagraphie et de préciser le contenu et l'échéancier des activités d'évaluation. Par ailleurs, le programme ne comporte pas d'activité d'intégration, tel un projet de fin d'études ou un stage. Le cours *Gestion de production* est prévu pour

jouer ce rôle, mais dans les faits, il ne sert pas véritablement à effectuer une synthèse des apprentissages. Une réflexion a été amorcée à ce sujet dans le cadre de la révision en cours du programme. La Commission *suggère* d'inclure dans le nouveau programme une activité d'intégration, sous forme de stage ou de projet de fin d'études, qui permette à l'étudiant de démontrer qu'il a intégré ses apprentissages. Elle note par ailleurs qu'en général plus de neuf étudiants sur dix réussissent leurs cours et obtiennent leur diplôme dans les délais prévus.

La gestion du programme

L'évaluation de la gestion porte sur la répartition des rôles et des responsabilités ainsi que sur les communications entre les professeurs et les instances administratives ou pédagogiques de l'établissement. Les procédures d'évaluation et de perfectionnement des professeurs, l'encadrement pédagogique et les mécanismes d'application de la Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA), sont également évalués.

Les structures de gestion sont appropriées à la taille de l'établissement. Le directeur général et le directeur des études suivent de près l'évolution du programme. Le coordonnateur du programme est aussi membre de la direction et il assure une gestion adéquate qui favorise le bon fonctionnement du programme. Il existe un bon climat d'entraide entre les personnes qui travaillent à la réussite et au bon fonctionnement du programme.

Les professeurs développent leurs compétences disciplinaires en se perfectionnant eux-mêmes dans leur milieu de travail. Leurs compétences en pédagogie sont évaluées lors de l'embauche et elles sont commentées lors de l'évaluation des cours par les étudiants. Le coordonnateur du programme maintient des relations informelles avec chacun d'entre eux et les appuie dans l'élaboration des plans de cours et le choix des méthodes pédagogiques. Les professeurs rencontrés au cours de la visite ont exprimé le souhait de pouvoir échanger davantage entre eux. La Commission *suggère* à l'Institut de prévoir des rencontres réunissant tous les professeurs pour échanger notamment sur des questions pédagogiques, le contenu du programme, le cheminement scolaire des étudiants. Elle l'invite à réaliser l'action envisagée qui vise à rendre plus formelle la cueillette des suggestions et commentaires des professeurs.

L'Institut dispose de plans cadres qui inspirent les professeurs dans l'élaboration de leur plan de cours. La Commission note l'intention de l'établissement de mettre au point un plan de cours plus détaillé concernant le contenu de chaque partie ou module d'un cours. L'approbation des plans de cours et la vérification de l'application de la PIEA sont

effectuées efficacement par le coordonnateur du programme qui propose des modifications ou précisions le cas échéant.

Le programme est distribué et expliqué aux étudiants; ces derniers estiment que la formation reçue correspond aux informations transmises sur le programme. Par ailleurs, le dépliant publicitaire contient des informations périmées qui ne traduisent plus certains aspects de la formation effectivement donnée. L'Institut envisage de refaire son dépliant pour présenter le programme actuellement en voie de révision. La Commission l'invite à s'assurer que le dépliant publicitaire reflète le contenu du programme offert.

Plan d'action

L'Institut travaillait à la révision du programme parallèlement à la réalisation de cette évaluation. Il n'a pas produit de plan d'action. Il compte réinvestir dans la révision certaines conclusions et actions dégagées de l'évaluation. La Commission lui *suggère* d'élaborer un plan d'action afin de rassembler ces résultats, déterminer des priorités et fixer un échéancier pour leur réalisation. La Commission considère que la production d'un plan d'action est importante pour assurer les retombées d'une évaluation de programme. Elle indique à l'Institut de s'assurer que sa future PIEP contienne des modalités à cet effet.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission arrive à la conclusion que la mise en œuvre du programme d'AEC en *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical*, donné par l'Institut d'enregistrement du Canada, est de qualité.

La mise en œuvre du programme est assurée par des professeurs compétents qui emploient des méthodes pédagogiques stimulantes et très appréciées des étudiants, et qui sont attentifs à leurs difficultés d'apprentissage. La Commission souligne l'engagement de l'ensemble du personnel à l'égard de la réussite des étudiants. Ce personnel œuvre dans un contexte de gestion axé sur la franchise et l'entraide et sur le bon fonctionnement du programme. Les modifications apportées à certains cours permettent d'atteindre les objectifs tout en prenant en compte l'évolution de la technologie et les besoins du marché du travail. Les ressources matérielles de l'Institut et l'accès à des studios externes à la fine pointe de la technologie favorisent la qualité de la formation. Enfin, les taux de réussite des cours et les taux de diplomation sont très bons.

Des améliorations, dont certaines ont été identifiées par l'Institut, pourraient être apportées à quelques aspects du programme. Elles touchent en particulier la création d'un mécanisme plus systématique pour connaître les besoins du marché du travail; l'évaluation de la charge de travail des étudiants; des plans de cours plus élaborés comprenant une médiagraphie et plus de précisions sur les activités d'évaluation; la présence d'une activité d'intégration; l'inscription des conclusions et des actions envisagées dans un plan d'action. Ces améliorations devraient pour la plupart être prises en compte dans la révision en cours du programme.

Les suites de l'évaluation

L'Institut exprime son accord avec les conclusions de ce rapport. Il travaille à l'élaboration d'un plan d'action qui prendra en considération les suggestions de la Commission, notamment celle touchant le projet de fin d'études. Il a également entrepris l'élaboration d'une Politique institutionnelle d'évaluation des programmes d'études. Enfin, l'Institut a aménagé dans de nouveaux locaux munis de nouveaux équipements plus accessibles aux étudiants. Ces actions devraient permettre d'améliorer la qualité déjà reconnue du programme d'AEC en *Techniques de sonorisation et d'enregistrement musical* donné à l'Institut d'enregistrement du Canada.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial

Jacques L'Écuyer, président